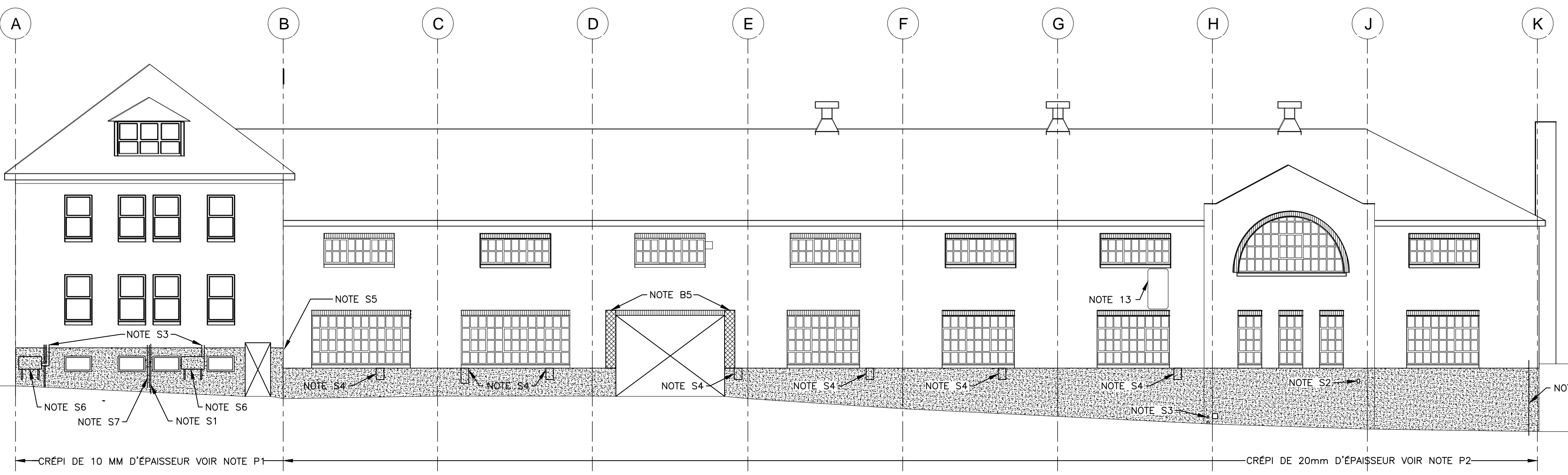
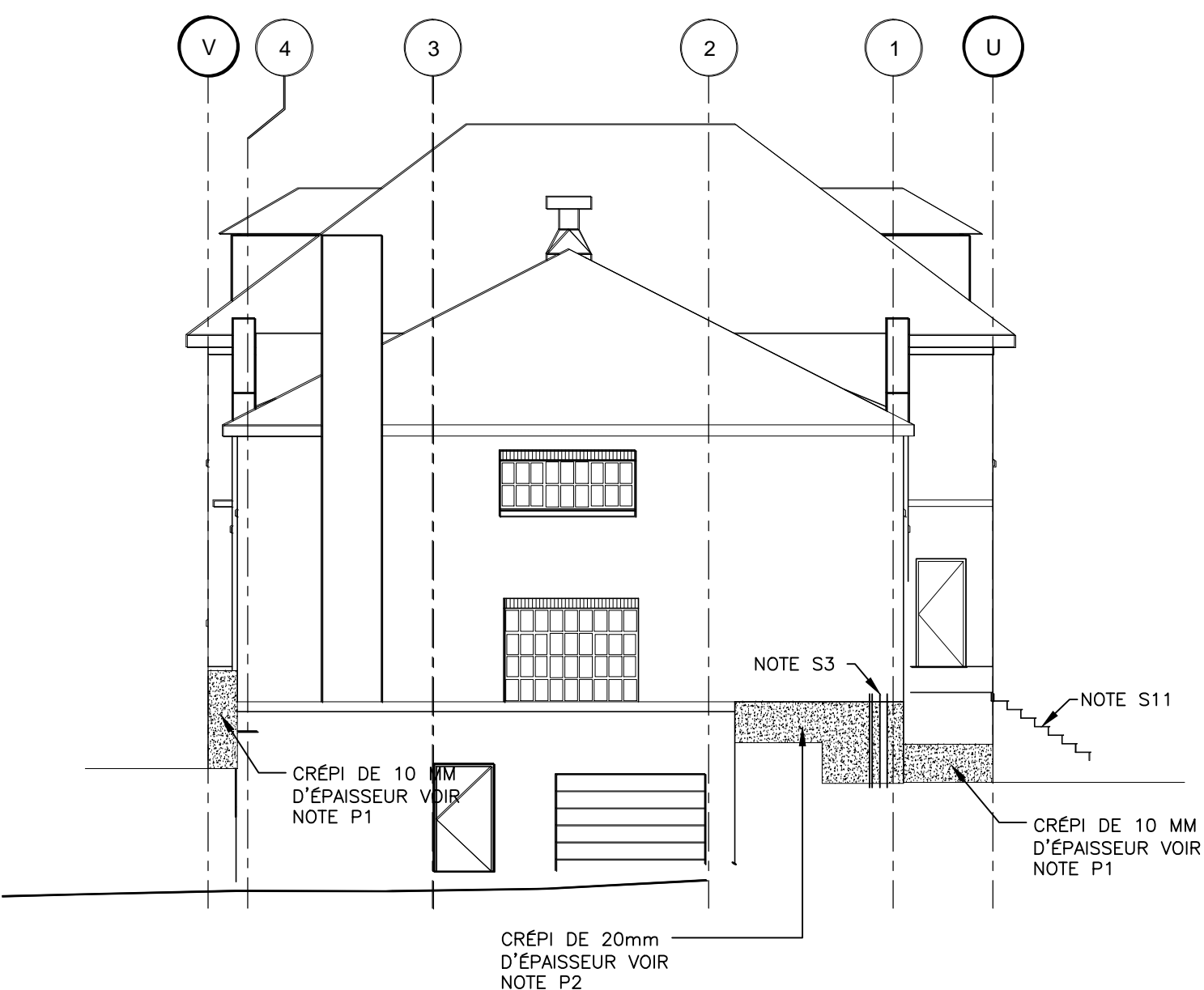


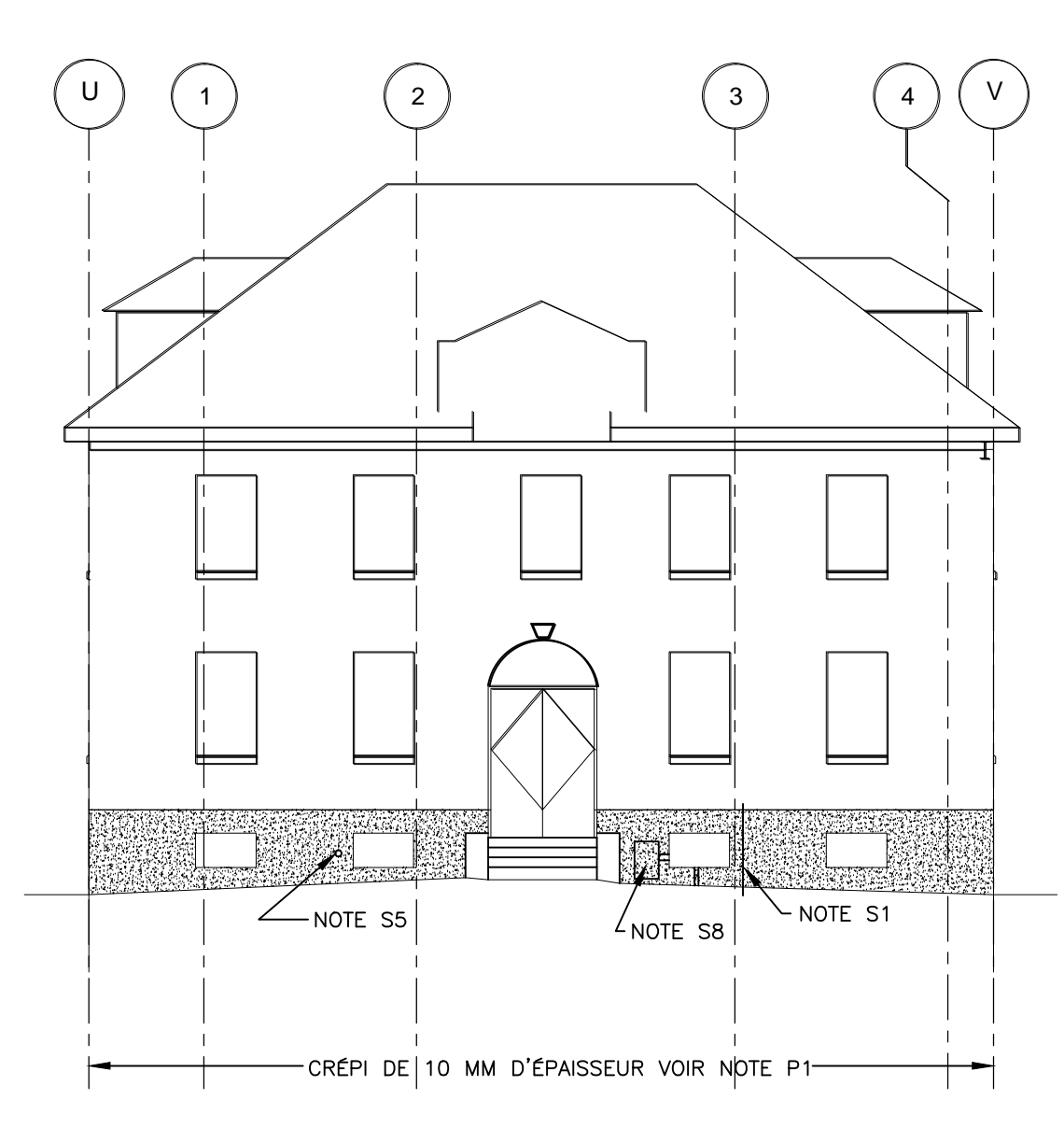
1 ELEVATION EST  
S401 1:125



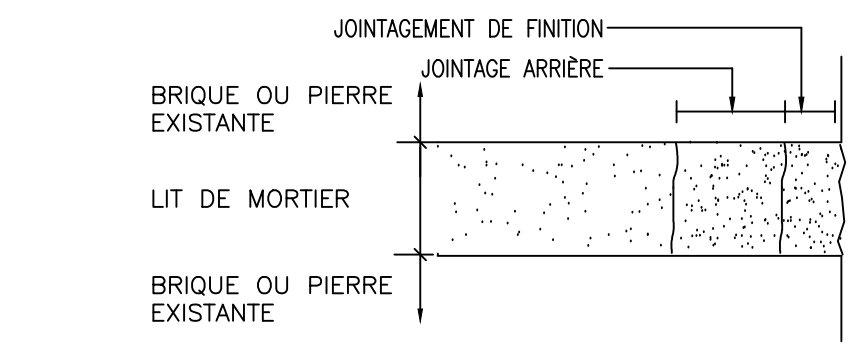
2 ELEVATION OUEST  
S401 1:125



3 ELEVATION SUD  
S401 1:125



4 ELEVATION NORD  
S401 1:125



- REMARQUES :
- ÉPAISSEUR DE LA COUCHE FINALE DE MORTIER DE JOINTOIEMENT DE ± 30 mm. LASSER UN DÉLAI D'AU MOINS 24 HEURES ENTRE LE REJOINTOIEMENT ET LE REJOINTOIEMENT DE FINITION DU MORTIER DE POSE, APPLICATION EN COUCHES NE DÉPASSANT PAS 30 mm à 50 mm
  - NETTOYER LA FACE DE LA PIERRE ET RETIRER LES BAVURES DE MORTIER APRÈS LE JOINTOIEMENT COMME SPÉCIFIÉ
  - COMPACTER LA COUCHE FINALE DE MORTIER ET LE JOINT DE TIGE POUR OBTENIR UN PROFIL LÉGÈREMENT CONCAVE. POUR LE JOINTOIEMENT DE MORTIER, UTILISER UN LISSOIR COURT POUR UN COMPACTAGE EFFICACE. NE PAS RENFORCER LE MORTIER AVEC LE COUVRE-JOINT SUR LA FACE DE PIERRE. GARDER LE MORTIER HUMIDE PENDANT PLUSIEURS JOURS APRÈS LA POSE. PROTÉGER LE MORTIER D'UNE PRISE RAPIDE CAUSÉE PAR UNE EXPOSITION À LA LUMIÈRE DIRECTE DU SOLEIL.
  - MOUILLER LÉGÈREMENT LA PIERRE AVANT DE POSER LE MORTIER POUR UNE MEILLEURE ADHÉRENCE ENTRE LE MORTIER ET LA PIERRE.
  - RACLER LE MORTIER EXISTANT. VOIR LA REMARQUE POUR L'AMPLIEUR PRÉSUMÉE. RETIRER TOUT MORTIER DÉTÉRIORÉ OU QUI S'EFFRÈTE SUR TOUTE LA PROFONDEUR DE LA PIERRE, LE CAS ÉCHÉANT. APPLIQUER LE MORTIER DE POSE EN COUCHES.
  - PRÉVOIR, DANS L'ÉTABLISSEMENT DES PRIX, QUE 60 % DES RETRAITS ONT UNE PROFONDEUR DE 30 mm ET QUE LES AUTRES RETRAITS SONT À PLEINE PROFONDEUR. LORSQUE DES RETRAITS À PLEINE PROFONDEUR SONT NÉCESSAIRES, L'ENTREPRENEUR DOIT AGIR AVEC PRUDENCE POUR ÉVITER DE DÉSTABILISER LES MURS, DANS CE CAS, RETIRER LE MORTIER EN PETITES PORTIONS DU MUR SEULEMENT À L'EXCEPTION DE LA COUCHE FINALE AVANT DE PROCÉDER AUX RETRAITS
  - POUR LES JOINTS MINCES, UTILISER UN MÉLANGE FIN ET POUSSER LE MORTIER EN PLACE À L'AIDE D'UN LISSOIR

5 DÉTAIL DE REJOINTOIEMENT  
S001 AUCUNE ÉCHELLE

- REMARQUES GÉNÉRALES
- Remarque A Avant le début des travaux, prévoir une inspection avec le consultant pour dresser la liste de l'ensemble des réparations de maçonnerie. Le consultant enregistrera les quantités régulièrement à mesure que les travaux avancent.
  - Remarque B La nouvelle brique doit être assortie à la brique existante, conformément aux spécifications.
  - Remarque C Après l'achèvement des travaux de maçonnerie, nettoyer la maçonnerie dans la zone des travaux conformément aux spécifications.
  - Remarque D Fournir une protection par temps froid conformément aux spécifications.
- REPARATION DES FISSURES PAR INJECTION DE RÉSINE ÉPOXY
- Remarque E Effectuer la réparation des fissures par injection de résine époxy sur 33 mètres linéaires au total conformément aux spécifications. L'emplacement exact de la réparation par injection de résine époxy doit être déterminé par le consultant après le retrait du crépi actuel. La réparation par injection de résine époxy doit être terminée avant la pose de nouveau crépi.

- REMARQUES CONCERNANT LE CRÉPI
- Remarque P1 Au nord du quadrillage B, retirer une épaisseur de 10 mm du crépi actuel et remplacer par une épaisseur de 10 mm de nouveau crépi conformément aux spécifications. (Aire totale de 50 mètres carrés).
  - Remarque P2 Au sud du quadrillage C, retirer une épaisseur de 20 mm du crépi actuel et remplacer par une épaisseur de 20 mm de nouveau crépi conformément aux spécifications. (Aire totale de 185 mètres carrés).
  - Remarque P3 Voir les remarques S1 à S17 concernant les élévations pour les obstructions dans la zone des travaux de crépi.
  - Remarque P4 Effectuer les travaux de crépi conformément aux instructions du fabricant de crépi. Faire tremper le substrat de béton avant l'application du crépi.
  - Remarque P5 Fournir des joints de nivellement du crépi avec un espacement maximal de 3050 mm. Par exemple, à chaque ligne de quadrillage et à mi-chemin entre les lignes de quadrillage. Confirmer l'emplacement de tous les joints de nivellement sur place avec le représentant ministériel avant le début des travaux. Le joint de nivellement doit être lité avec une rainure en V et calfeutré.
  - Remarque P6 Filer le crépi soigneusement autour de toutes les ouvertures, des éléments de construction et des obstructions, ne laissant ni trou, ni vide. Calfeutrer autour des fenêtres, des portes et conformément aux remarques S1 à S17.

- REMARQUES CONCERNANT LE CRÉPI AUTOUR DES OBSTRUCTIONS
- Remarque S1 Les câbles d'éclairage existants doivent être retirés du mur de fondation pour permettre le remplacement du crépi et réinstallés une fois les travaux terminés.
  - Remarque S2 Un coffret de branchement inutilisé doit être retiré avant la pose de nouveau crépi.
  - Remarque S3 Le coffret de branchement existant ou l'entrée d'électricité doit rester intact. Poser le crépi de remplacement autour et calfeutrer.
  - Remarque S4 Un panneau existant doit être retiré du mur de fondation pour permettre le remplacement du crépi et être réinstallé une fois les travaux terminés.
  - Remarque S5 Le robinet sur le mur de retour doit rester intact. Poser le crépi de remplacement autour et calfeutrer.
  - Remarque S6 Les éléments mécaniques existants doivent rester intacts. Effectuer le remplacement du crépi derrière les éléments et autour des supports et calfeutrer tout autour.
  - Remarque S7 Les tuyaux en caoutchouc existants (suspensions) doivent être protégés durant les travaux.
  - Remarque S8 Le compteur de gaz existant doit rester intact. Effectuer le remplacement du crépi derrière le compteur et autour des conduits et calfeutrer tout autour.
  - Remarque S9 Les conduits électriques existants doivent être retirés du mur de fondation pour permettre le remplacement du crépi et réinstallés une fois les travaux terminés.
  - Remarque S10 Les éléments mécaniques existants doivent rester intacts. Effectuer le remplacement du crépi derrière les éléments et autour des conduits et des coffrets de branchement existants et calfeutrer tout autour.
  - Remarque S11 Retirer les escaliers et les piliers en bois existants et les éliminer. La reconstruction des escaliers et des piliers ne fait pas partie de l'étendue des travaux.
  - Remarque S12 Les événements existants doivent rester intacts. Poser le crépi de remplacement autour et calfeutrer.
  - Remarque S13 Les portes existantes fixées à l'aide de vis de scellement doivent être retirées du mur de fondation pour permettre le remplacement du crépi et être réinstallées une fois les travaux terminés.
  - Remarque S14 Les mains courantes existantes fixées à l'aide de vis de scellement doivent être retirées du mur de fondation pour permettre le remplacement du crépi et être réinstallées une fois les travaux terminés.
  - Remarque S15 Les garde-corps en verre existants doivent être protégés durant les travaux.
  - Remarque S16 Jour existant et couvercle du jour en treillis d'acier. Fournir une protection pour éviter que le matériau à crépi existant ou nouveau ne tombe dans le jour.
  - Remarque S17 La tôle d'acier existante doit être retirée avant la pose du nouveau crépi.

- REMARQUES CONCERNANT LA BRIQUE :
- Remarque B1 Retirer 100 briques et les remplacer par de nouvelles briques. Racier et rejointoyer 250 mètres linéaires de joints de mortier. Voir les détails 5/S001 et 6/S001.
  - Remarque B2 Retirer 50 briques et remplacer par de nouvelles briques. Racier et rejointoyer 100 mètres linéaires de joints de mortier. Voir les détails 5/S001 et 6/S001.
  - Remarque B3 Retirer 50 briques et remplacer par de nouvelles briques. Racier et rejointoyer 100 mètres linéaires de joints de mortier. Voir les détails 5/S001 et 6/S001.
  - Remarque B4 Après le retrait des escaliers et des piliers (voir la remarque S11), retirer 100 briques et les remplacer par de nouvelles briques. Racier et rejointoyer 100 mètres linéaires de joints de mortier. Voir les détails 5/S001 et 6/S001.
  - Remarque B5 Racier et rejointoyer 10 mètres linéaires de joints de mortier. Voir les détails 5/S001 et 6/S001.

- QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES (à inclure au contrat) :
- AD.1 Prévoir le retrait de 100 autres briques dispersées sur les élévations et leur remplacement par de nouvelles briques. Prévoir, dans l'établissement des prix, que les travaux nécessiteront soit une plate-forme élévatrice, soit un échafaudage roulant.
  - AD.2 Prévoir le raclage et le rejointoiment de 100 mètres linéaires supplémentaires de joints de mortier dispersés sur les élévations (brique et à l'intérieur du bâtiment (bloc)). Prévoir, dans l'établissement des prix, que les travaux nécessiteront soit une plate-forme élévatrice, soit un échafaudage roulant. Voir les détails 5/S001 et 6/S001.

2	Oct. 22, 2013	Traduction française	
1	Sep. XX, 2013	Émis pour soumission	M.L.
#	Date	Révision	Par



consultant	JOHN G. COOKE & ASSOCIATES LTD. CONSULTING ENGINEERS
sceau professionnel	sceau professionnel

titre du projet  
**ÉDIFICE 94: RÉPARATION DE LA MAÇONNERIE**

titre du dessin  
**ÉLÉVATIONS DE LA MAÇONNERIE**

date	Septembre 2013	projet no.	14023
échelle	1:125	dessin no.	S001
dessiné par	M.L.	approuvé par	M.L.
date d'impression	Septembre, 2013		

- AUCUN RELEVÉ NE DOIT ÊTRE PRÉLEVÉ SUR CE DESSIN.
- L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET DOIT AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE DIVERGENCE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
- CE DESSIN DOIT ÊTRE LU EN PARALLÈLE AVEC LES DESSINS STRUCTURAUX, MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES.